



0906297101

DATE DEPOT : 2009-07-23

NUMERO DE DEPOT : 62971

N° GESTION : 1998B18795

N° SIREN : 421318809

DENOMINATION : DEVON STORAGE FRANCE

ADRESSE : 64 rue du Ranelagh 75016 Paris

DATE D'ACTE : 2009/07/03

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE DATE D'EXERCICE SOCIAL

3813 / 18795

23 JUIL. 2009

N° DE DÉPOT
62971

DEVON STORAGE FRANCE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.050.000 EUROS

Siège social : 64 rue du Ranelagh

75016 - PARIS

RCS PARIS 421 318 809

P 317/09 CK

06
31/9 → 30/12

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUILLET 2009

L'AN DEUX MILLE NEUF,
LE TROIS JUILLET A DIX HEURES,

Les associés de la SARL « DEVON STORAGE FRANCE », au capital de 10.050.000 €, divisé en 1.005.000 parts sociales de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

. La SARL « DEVON STORAGE EUROPE BV » détenant	300.000 parts
. Madame Claude GUERIN détenant	669.750 parts
. La SNC « FINANCIERE DE PATRIMOINE » détenant	35.250 parts

Soit au total

1.005.000 parts
=====

sur un total de 1.005.000 parts composant l'intégralité du capital social.

Madame Claude GUERIN préside la séance en qualité de gérante-Associée.

La Présidente déclare que tous les Associés sont présents, et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire est habilitée à prendre toutes décisions.

La Présidente déclare l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Report de la date de clôture de l'exercice
Modification de l'article 19 des statuts
Délégation de pouvoirs

Ensuite, la Présidente communique à l'assemblée et dépose sur le bureau, à la disposition des actionnaires :

- ♦ Les statuts de la société.
- ♦ Le dossier de convocation.

Puis la Présidente expose les raisons pour lesquelles il convient de modifier la date de l'exercice social. Elle précise que si une décision favorable à cette modification était prise, il conviendrait également de modifier corrélativement les articles **19** des statuts.

La Présidente déclare la discussion ouverte.

Puis, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la date de clôture de l'exercice social au **31 décembre** de chaque année. Consécutivement, l'exercice en cours portera exceptionnellement sur une période de **quinze mois**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier corrélativement l'article 19 des statuts de manière suivante

ARTICLE 19 **ANNEE SOCIALE - INVENTAIRE**

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La suite de l'article sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, donne tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

*o*o*o*o*o*o*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 35.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et la gérance.

Sté FINANCIERE DE PATRIMOINE
Sa Gérante

Claude GUERIN
Gérante-Associée

Sté DEVON STORAGE EUROPE BV

*Copie certifiée conforme
de la gérance*